

## Ouverture de la Capitainerie et des rampes de mise à l'eau municipales pour la saison estivale

**Magog, le 22 avril 2025** – À quelques jours de l'ouverture de la saison de la pêche sportive, la Ville de Magog est heureuse d'informer les pêcheurs que la Capitainerie est désormais ouverte depuis le 21 avril et que les rampes de mise à l'eau municipales ouvriront dès 5 h, le vendredi 25 avril. Ces rampes donnent accès au lac Memphrémagog par la rivière Magog.

Rappelons que toutes les embarcations qui circulent sur ce plan d'eau doivent être munies soit d'un certificat d'usager ou d'un certificat de lavage.

### **Horaire de la Capitainerie**

Située au 353, rue de Hatley, la Capitainerie est ouverte selon l'horaire ci-dessous :

- Du 21 au 24 avril : 10 h à 18 h
- Du 25 avril au 20 juin : 5 h à 18 h
- Du 21 juin au 23 août : 5 h à 20 h
- Du 24 août au 13 octobre : 6 h à 18 h

Les plaisanciers ayant effectué une demande de laissez-passer saisonnier ou de certificat d'usager en ligne peuvent récupérer leurs documents et faire leur paiement au bâtiment de la Capitainerie selon certaines modalités. Avant de se présenter, ils doivent avoir reçu un courriel de confirmation.

### **Lavage des embarcations**

Le lavage des embarcations est obligatoire afin d'éviter la prolifération des espèces exotiques envahissantes aquatiques (EEE) dans les plans d'eau de la région. Ce service gratuit est disponible à la Capitainerie.

### **Demandes de certificats d'usager**

La Ville recommande de faire la demande de certificat d'usager en ligne en remplissant le formulaire au [ville.magog.qc.ca/certificat-usager](http://ville.magog.qc.ca/certificat-usager). Cette façon de procéder permet d'accélérer l'émission du certificat et de diminuer l'achalandage à la Capitainerie.

– 30 –

### **Source et information :**



Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog | 819 843-3333, poste 444

